

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

DATE DE LA CONVOCATION

le 23 mars 2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Séance n° 1 du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Georges DEMANET, Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, Sandrine HEUDE, représentée par Isabelle CATHERIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire : Manuella PESTEL.

❖ Délibération n° CM..08-2023

Budget Primitif de 2023

Le Conseil Municipal ADOPTE à la majorité des présents et représentés, par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE, le budget primitif de 2023 qui est arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2 194 540 €uros ;

soit 1 007 741 €uros pour la section de fonctionnement et 1 186 799 €uros pour la section d'investissement avec un prélèvement de 143 406 €uros sur les recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 30 mars 2023



Pour extrait certifié conforme, le 30 mars 2023

Jean-Marie DURIEZ, Maire